

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/170

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 36 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, 2^{ème} Vice-président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
PISIEU
PRIMARETTE
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE
SONNAY

Mr Jean Michel SEGUI
Mme Nelly CLARET
Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ
Mme Christelle GRANGEOT
Mr Sébastien ANDRE
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
Mr Gilles BONNETON
Mr Régis VIALLATTE
Mr Yann BERHAULT
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
Mr Denis MERLIN
Mr Jean Luc DURIEUX
Mr Serge MERCIER
Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL -
Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER
Mr Laurent TEIL
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Frédéric DESSEIGNET
Mr Axel MONTEYREMAR
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aïda CHOUCANE
Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL
Mr Claude LHERMET

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Christian MONTEYREMARDE pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Elisabeth TYRODE pouvoir à Mme Christelle GRANGEOT - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARDE – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mr Olivier MERLIN pouvoir à Mme Sandrine LECOUTRE - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aïda CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE - Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Annie MONNERY

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

Madame Sylvie DEZARNAUD quitte la salle

OBJET : Finances : budget annexe assainissement – approbation du compte administratif

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, 2^{ème} Vice-Président ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L 1612- 13, L 2121-31, L 5211-1 et L 5211-2 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	6 175 566.62
Recettes de fonctionnement de l'exercice	7 262 318.17
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 086 751.55
Résultat antérieur reporté	1 971 526.51
Résultat de fonctionnement de clôture	3 058 278.06
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 276 552.46
Recettes d'investissement de l'exercice	2 194 404.13
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 082 148.33
Résultat antérieur reporté	882 115.72
Résultat d'investissement de clôture	-200 032.61

- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;

Considérant que le compte administratif est concordant avec le compte de gestion du Responsable du SGC du Roussillonnais ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement,

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le 2^{ème} Vice-président
Gilles VIAL

